

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le huit juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Etaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, Mme CHARIE Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick
Excusés : M. CHABOT Thierry, M. GOURAUD Éric, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant)

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : 08 juin 2022

Madame BRIAUD Audrey a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Projet de réhabilitation du presbytère
- 2) Approbation des comptes-rendus des séances du conseil municipal du 09 mai 2022 et du 23 mai 2022
- 3) Acquisition du terrain de Mme BOUCHAIRE
- 4) Taxe foncière sur les propriétés non bâties - majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles visée au B du II de l'article 1396 du CGI
- 5) Taxe foncière sur les propriétés non bâties - suppression de la réduction de 200 mètres carrés de la superficie retenue pour le calcul des majorations visées à l'article 1396 du CGI
- 6) Taxe de séjour 2023
- 7) Tarifs et règlements intérieurs des services périscolaires – garderie et restauration scolaire - année scolaire 2022/2023
- 8) Frais de gestion et participations – transports scolaires
- 9) Mise à jour de la convention de participation aux dépenses de fonctionnement du restaurant scolaire de l'école Gaston Ramon à Moutiers-les-Mauxfaits
- 10) Création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- 11) Subventions 2022
- 12) Indemnité régisseur 2022
- 13) Personnel territorial – définition de ratio de promotion au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 14) Recrutement poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe et modification du tableau des effectifs
- 15) Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 16) Questions diverses

1) Projet de réhabilitation du presbytère

Lors de la séance du dernier conseil municipal, une demande d'explication des coûts de revient pour la réhabilitation en comparaison d'une construction neuve a été faite par le conseil. M. ROTTELEUR, architecte maître d'œuvre, fait une présentation des diagnostics et estimatifs du projet.

Le tour de table permet aux conseillers d'exprimer leur position qui est plutôt favorable à la rénovation à la suite des explications fournies.

La décision est ajournée afin de connaître les subventions possibles sur les deux versions, réhabilitation et construction neuve.

2) Approbation des comptes-rendus des séances du conseil municipal du 09 mai 2022 et du 23 mai 2022

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 mai 2022 est adopté à l'unanimité. A la suite de sa transmission tardive, l'adoption du compte-rendu du 23 mai 2022 est reportée.

3) Acquisition du terrain de Mme BOUCHAIRE

Pour rappel, Madame BOUCHAIRE Thérèse a accepté de vendre à la commune une partie de sa parcelle cadastrée E n°624 au prix de 4 € du m². Lors de sa séance du 20 décembre 2021, le conseil municipal a validé la prise en charge par la commune du bornage lié à la division parcellaire et de l'édification d'une clôture souple type grillage pour séparer sa propriété. La division parcellaire a été faite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée E n°1278, d'une superficie de 6 829 m², appartenant à Mme BOUCHAIRE Thérèse, au prix de 4 € / m², soit 27 316.00 € net vendeur.

4) Taxe foncière sur les propriétés non bâties - majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles visée au B du II de l'article 1396 du CGI

5) Taxe foncière sur les propriétés non bâties - suppression de la réduction de 200 mètres carrés de la superficie retenue pour le calcul des majorations visées à l'article 1396 du CGI

Points ajournés.

6) Taxe de séjour 2023

La taxe de séjour a été instituée par délibération du conseil municipal du 16 septembre 2019. Cette taxe est un moyen pour la collectivité d'aller chercher de la ressource et de faire participer les touristes qui profitent du cadre de vie au maintien de la qualité des infrastructures.

Si les communes souhaitent modifier leur délibération (barème, période de perception...), elles doivent se prononcer avant le 1er juillet de l'année en cours pour une application au 1er janvier suivant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, maintient pour 2023 les modalités de la taxe de séjour mentionnées dans sa délibération n°2021-09-20-001 du 20 septembre 2021.

7) Tarifs et règlements intérieurs des services périscolaires – garderie et restauration scolaire - année scolaire 2022/2023

La commission ENFANCE – JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES propose le maintien des tarifs 2021/2022 pour la garderie, à savoir :

GARDERIE	TARIF PAR ¼ D'HEURE	REMARQUES
Tarif du premier ¼ d'heure	0.40 € + 0.40 € le goûter soit 0.80 €	Goûter pour les enfants fréquentant la garderie du soir
Tarif par ¼ d'heure	0.40 €	